

Politiques institutionnelles du **RENIEC**

Politique de la gestion intégrale des risques

Le Registre national d'identification et d'état civil est l'organisme autonome chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et des actes modifiant l'état civil, l'identification, l'identité numérique, l'enregistrement des liens de parenté et autres relations, de la participation au système électoral et de l'accès à l'information pour les parties intéressées ; ces processus sont susceptibles de présenter des risques et des opportunités, c'est pourquoi, afin de prévenir, de réduire ou d'éliminer les événements susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, l'institution déclare son engagement à l'égard de la gestion des risques dans:

1. Le renforcement de la gestion des risques en identifiant, en évaluant et en gérant tous les types de risques, en encourageant la pensée et la culture fondées sur les risques parmi les fonctionnaires de l'institution afin d'améliorer leur compréhension des risques, ce qui permettra:
 - ✓ D'accepter les risques de manière responsable.
 - ✓ D'avoir une aide à la décision.
 - ✓ D'améliorer les performances.
 - ✓ D'améliorer les compétences des ressources humaines.
 - ✓ D'obtenir des informations pertinentes, actuelles et sûres.
2. La gestion des risques avec une approche PRÉVENTIVE, en se conformant au processus de gestion des risques par:
 - ✓ L'utilisation de la norme technique péruvienne NTP ISO 31000:2018 comme cadre pour la gestion intégrale des risques dans l'institution.
 - ✓ La définition des niveaux d'exposition aux risques dans l'ensemble des processus.
 - ✓ La quantification de l'impact et de la probabilité d'occurrence de chacun des risques identifiés.
 - ✓ L'évaluation et le suivi permanents des événements qui affectent la réalisation des objectifs stratégiques de l'institution.
 - ✓ La mise en œuvre de mesures de contrôle pour atténuer les risques.
3. Intégrer progressivement la gestion des risques dans tous les processus de l'institution : mission, soutien et stratégie.
4. Accorder une importance particulière à la réduction du niveau d'exposition aux risques, en hiérarchisant les processus en fonction de leur importance dans la réalisation de la mission et des objectifs stratégiques de l'institution, pour ensuite les gérer à l'aide de l'une des stratégies suivantes:
 - ✓ Éviter le risque en décidant de ne pas commencer ou de ne pas poursuivre l'activité à l'origine du risque.
 - ✓ Accepter le risque pour saisir une opportunité.
 - ✓ Réduire la probabilité et/ou l'impact du risque.
 - ✓ Partager le risque avec un tiers (y compris les contrats et le financement du risque).

La stratégie choisie doit être justifiée et approuvée par la haute direction qui s'engage à son tour à réexaminer régulièrement la politique de gestion intégrale des risques.

Objectifs de la gestion intégrale des risques

- a. Renforcer la gestion des risques afin de contribuer à la réalisation des buts et objectifs institutionnels.
- b. Étendre le champ d'application de la gestion des risques dans les processus de l'institution.
- c. Contribuer à la durabilité et à l'amélioration continue des services offerts aux citoyens et aux parties prenantes.
- d. Mettre en œuvre les plans d'action pour faire face aux risques de perte, de détérioration, d'utilisation abusive, d'actes illégaux, par le biais de mesures préventives et d'urgence.
- e. Renforcer le processus d'apprentissage ainsi que la résilience de l'institution, afin d'améliorer les capacités de réponse à la survenance des risques.

Respecter les lois et règlements applicables à l'institution et à ses opérations.